

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE
DE 1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
A TEMPS COMPLET**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
MISSION D'APPUI STRATEGIQUE ET TERRITORIAL
DIRECTION DE LA PLANIFICATION URBAINE**

DGA Ressources et relation aux
administrés - Ressources humaines
et appui managérial- NP
N° 2024-D-208

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-23-1
- ⇒ Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- ⇒ Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de la direction de la planification urbaine,

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 1 poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de la direction générale des services à la direction de la planification urbaine pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 28 février 2025 inclus.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 17 juin 2024

Par délégation

Pour le président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,
Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 24 JUIN 2024

Publié ou notifié

Le :